

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2019 À 18 H 00**  
**RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 25 JANVIER 2019**  
**AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES**  
**SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. FRANCK REYNIER**

Le 4 février 2019 à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Franck REYNIER.

**Présents (es)** : M. Joël DUC (arrivé à la 1.01), Mme Françoise CAPMAL, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (arrivée à la 2.00), Mme Catherine AUTAJON, M. Daniel POIRIER, Mme Madeleine MURAOUR, M. André ORSET-BUISSON, M. Hervé LANDAIS, Mme Chantal SALVADOR, M. Jacky FERRERO, Mme Ginette TORTOSA, M. Marc LANDOUZY, M. Claude BOURRY, Mme Françoise OBLIQUE, Mme Marie-Cécile SCHERER, Mme Isabelle MOURIER, M. Nicolas DURRIEUX-DESMONTEIX, M. Maxime BANC, M. Auguste SUARES, Mme Audrey MONJAL, M. Jean-Louis DE SAINT PRIX, M. Stéphane MORIN, M. Karim OUMEDDOUR, M. Maurice SABAROT, Mme Nicole ASTIER, M. Régis QUANQUIN, Mme Annie MAZET, Mme Catherine COUTARD, M. Serge CHASTAN, M. Johann MATTI, M. Salim BOUZIANE (arrivé à la 2.00), Mme Annette BIRET, M. Raphaël ROSELLO, M. Alain CSIKEL.

**Pouvoirs** : Mme Mireille PATEL-DUBOURG (pouvoir Mme Ginette TORTOSA), Mme Ludivine BERGER (pouvoir M. Maxime BANC), Mme Jade ROGET (pouvoir Mme Madeleine MURAOUR), M. Stéphane MORIN (départ à la 2.00 – pouvoir M. Johann MATTI)

**Secrétaire de Séance** : M. Maxime BANC

*M. le MAIRE :*

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal. Je vais procéder à l'appel de ses membres. Monsieur Joël DUC va nous rejoindre, Madame Françoise CAPMAL m'a fait part de son retard.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel.)*

Je vous propose Maxime BANC comme secrétaire de séance.

En plus du débat d'orientations budgétaires, l'ordre du jour appelle trois délibérations. La première portera sur le nombre d'adjoints au maire puisque, s'il ne varie pas, il faut délibérer, c'est la loi, l'élection d'un adjoint au maire et les commissions municipales permanentes et leur désignation. Je le rappelle, car nous n'avons habituellement que le débat.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018**

*M. le MAIRE :*

Avant des remarques sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Je soumetts aux voix ce procès-verbal.

➤ *Adopté à l'unanimité des votes des membres présents et représentés.*

## **1 – AFFAIRES GENERALES**

### **1.00 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

**Monsieur le Maire, Franck REYNIER, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

*M. le MAIRE :*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint au Maire et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 11 Adjoints. En application des délibérations antérieures, la commune disposait de 11 Adjoints.

#### **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE MAINTENIR** à onze (11) le nombre d'Adjoints au Maire de la commune,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

*M. le MAIRE :*

Le nombre d'adjoints ne varie pas, il reste à 11. Il faut que l'on puisse délibérer pour maintenir le nombre d'adjoints.

Avez-vous des questions ?

➤ *Adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés*

*6 abstentions : M. Régis QUANQUIN, Mme Annie MAZET, Mme Catherine COUTARD, M. Serge CHASTAN, M. Johann MATTI, Mme Annette BIRET*

*1 contre : M. Alain CSIKEL*

### **1.01 – ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

**Monsieur le Maire, Franck REYNIER, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

*M. le MAIRE :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Adjoint a présenté sa démission au Préfet et que celui-ci l'a acceptée. Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

En application du dernier alinéa de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 du même code, c'est à dire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour procéder au scrutin, il convient de constituer un bureau de vote composé :

- du Maire, Président,
- de 2 assesseurs, membres du Conseil Municipal,
- d'un secrétaire, membre du Conseil Municipal.

### **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-7 et suivants,

Vu la démission de Monsieur Karim OUMEDDOUR, 5<sup>ème</sup> Adjoint, en date du 7 janvier 2019, acceptée par Monsieur le Préfet de la Drôme par courrier en date du 23 janvier 2019 et reçu en Mairie le 24 janvier 2019,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

#### **- DE DÉSIGNER LES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE :**

- M. Franck REYNIER, Président,
- M. , assesseur
- M. , assesseur
- M. , secrétaire

#### **- DE PROCÉDER À L'ÉLECTION D'UN ADJOINT** et d'en constater le résultat, à savoir que :

- M. est élu 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

et de rendre publique cette élection par voie d'affiche dans les 24 heures.

**- DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de cinq (5) jours à partir de vingt-quatre (24) heures après l'élection.

*M. le MAIRE :*

Nous allons procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. La majorité présente la candidature de Jacky FERRERO qui était jusqu'à ce jour Conseiller municipal délégué au Sport. Nous devons désigner des

assesseurs et un secrétaire. Je vous propose de désigner un assesseur dans chacun des groupes. Monsieur Maxime BANC représentera la majorité. Monsieur MATTI, avez-vous une personne à désigner ?

*M. Johann MATTI :*

Je le ferai avec plaisir.

*M. le MAIRE :*

Et Monsieur CSIKEL, vous avez un assesseur à désigner ? Madame BIRET ? Très bien.

Les assesseurs seront donc Monsieur Maxime BANC, Monsieur Johann MATTI et Madame Annette BIRET.

Je vous propose que nous puissions procéder à cette élection.

*« En application du dernier alinéa de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 du même code, c'est à dire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.*

*Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».*

Chacun de vous a une enveloppe et un bulletin sur sa table.

Pour la majorité, je propose la candidature de Jacky FERRERO. Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote.

*(Dépouillement des bulletins de vote.)*

*M. le MAIRE :*

Monsieur Jacky FERRERO ayant obtenu 26 voix, il est élu 11<sup>ème</sup> adjoint au maire.

➤ ***Monsieur Jacky FERRERO est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés***

***11 bulletins blancs et nuls***

Félicitations à Jacky FERRERO.

*(Applaudissements)*

Je signerai dans les prochains jours, un arrêté de délégation pour Maxime BANC qui deviendra Conseiller municipal délégué au sport aux côtés de Jacky FERRERO, Adjoint au sport.

## **1.02 – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

**Monsieur le Maire, Franck REYNIER, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

*M. le MAIRE :*

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 07 avril 2014, il a été décidé d'instituer dix (10) commissions municipales permanentes et précisé la composition de ces instances de travail.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), il a également été procédé à la désignation des dix (10) membres de ces commissions dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Par courrier reçu le 07 janvier 2019, Monsieur Karim OUMEDDOUR a informé le Maire de sa démission de la Majorité du Conseil Municipal de la ville de Montélimar.

Conformément à l'article L.2122-15 du C.G.C.T, ledit courrier a été adressé au représentant de l'État qui a accepté la démission en date du 23 janvier 2019.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2, L.2122-7 et L.2122-7-2 du C.G.C.T, le Conseil Municipal s'est réuni le 4 février 2019 pour procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

M. \_\_\_\_\_ a été élu 11<sup>ème</sup> adjoint au Maire et aura la charge de la délégation « Sports » ; la délégation « Jeunesse » sera assurée par Monsieur Daniel POIRIER.

Dans la mesure où Monsieur Karim OUMEDDOUR n'a plus de délégation dans les domaines « Sports, Jeunesse et Vie Associative », il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un nouveau vice-président et d'un nouveau membre au sein de la commission municipale permanente.

#### **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L. 2121-4, L.2122-15 et L.2121-29,

Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal du 07 avril 2014 portant adoption du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 07 avril 2014 modifiée,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

- **DE DÉSIGNER**, M..... en qualité de vice-président de la commission municipale permanente « Sports, Jeunesse et Vie Associative »,

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Daniel POIRIER en qualité de membre de la commission municipale permanente « Sport, Jeunesse et Vie Associative » en remplacement de Monsieur Karim OUMEDDOUR,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

➤ *Adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés*

*3 abstentions : M. Régis QUANQUIN, Mme Annette BIRET, M. Alain CISKEL.*

## **2 – FINANCES - PERSONNEL**

### **2.00 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 – BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES**

**Monsieur Hervé LANDAIS, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

*M. Hervé LANDAIS :*

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales :

- Importante, car elle permet de débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels envisagés,
- Obligatoire, dans les communes de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales), il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe parue le 7 août 2015, le D.O.B évolue avec l'élaboration d'un rapport dont le contenu est plus étoffé et porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les dépenses et les effectifs.

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de celui-ci par une délibération spécifique.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, cette dernière prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Le rapport du D.O.B est ensuite transmis au président de l'EPCI (sous 15 jours), et mis à la disposition du public (sous 15 jours).

Le rapport d'orientation budgétaire est donc annexé à la présente délibération,

#### **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2312-1 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

**- DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires,

**- DE PROCÉDER** au vote du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport ci-annexé et précédemment exposé.

*M. le MAIRE :*

Merci Hervé. Y a-t-il des interventions ?

*Mme Catherine COUTARD :*

Bonjour à tous. Nous sommes devant l'exercice qui permet de savoir dans quel cadre seront élaborées les orientations budgétaires de la Ville. Je voudrais intervenir sur quelques éléments de politique nationale puisque de longues pages décrivent le contexte, revenir sur quelques éléments d'orientations générales, éventuellement soulever quelques problèmes et enfin poser deux ou trois questions techniques.

Sur le plan des orientations générales qui constitue l'objectif essentiel de cet exercice, vous indiquez en page 25 votre stratégie et vos objectifs. Vous écrivez que la stratégie s'articule autour du contrôle et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la stabilité des taux d'imposition. Nous en sommes à la 17<sup>ème</sup> année de redite. Si nous remontons à 18 ans, cela devient une déclaration fautive. Effectivement, sur 17 ans, le taux d'imposition n'a pas changé, ce qui n'a pas empêché la hausse des impôts, il y a huit ans, suite à la suppression d'un dégrèvement important. Sur un plan formel, les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 17 ans, mais ils ont augmenté il y a 18 ans et vous avez trouvé une autre manière d'augmenter les impôts des Montiliens, il y a huit ans. Tout le monde m'a déjà entendu prononcer cette phrase, mais je la répète puisque vous persistez à réitérer la vôtre. Il y a un côté répétitif des deux côtés.

Vous évoquez la maîtrise de la dette et l'adaptation de l'investissement aux problématiques actuelles sur lesquelles nous reviendrons dans le détail.

A mon sens, pour notre Ville, la question est de savoir en quoi votre gestion budgétaire permet d'assurer des services adaptés aux Montiliens, quels types de services et à quel niveau ? Je ne détaillerai pas le CCAS, car je pense qu'Annie MAZET reviendra sur le sujet. Mais on peut parler des écoles puisque je sais que vous êtes fier d'avoir enfin inauguré l'école de Maubec. Dieu sait qu'il a fallu se battre pour arriver à vous faire poser la première pierre !

Au-delà, c'est la globalité des services rendus que vous avez résumée dans le dernier bulletin de la Ville par votre « attention féroce au pouvoir d'achat des Montiliens ». Vous avez un certain sens du culot -de longue date- sachant que sur les questions sociales, sur celle des écoles, sur celle du logement, vos engagements en matière d'investissement comme de fonctionnement ne sont pas à la hauteur des besoins des Montiliens.

Si vous pratiquez la méthode Coué dans le domaine des impôts, vous l'appliquez aussi quand il s'agit du dynamisme économique d'une ville qui pourtant persiste à afficher des taux de chômage tellement élevés qu'ils font de nous les mauvais élèves de la région et du département.

S'agissant du plan pluriannuel, une fois de plus vous confondez rétrospective et prospective. Votre plan pluriannuel porte bien sur six ans, mais il débute en 2015. Ce n'est pas réellement un plan prospectif. Un plan prospectif indique les dépenses relatives à un plan pluriannuel pour les cinq ans à venir. Il devrait porter sur 2019 à 2024. On n'empêche jamais aucune Ville de revenir sur ses choix en expliquant pourquoi. Un plan pluriannuel n'est pas le rappel de ce qui a été dépensé il y a cinq ans. Par conséquent, nous sommes encore dans une perspective opaque de votre fonctionnement.

Cela étant, les élections municipales se profilant, nous constatons que le montant global d'investissement de 42 M€ sur six ans, prévu l'an passé, passe brutalement à 56 M€ cette année. Nous disposions l'an passé d'environ 7 M€ par an. Nous constatons donc un bond de 14 M€ qui sera uniquement fait sur cette année et la prochaine. Pourquoi donc ? Je ne me pose pas la question. C'est une façon d'entrer en campagne.

Nous avons réclamé à cor et à cri une partie de cet investissement avec lequel nous sommes d'accord. J'ai parlé de l'école de Maubec. Je peux aussi parler du centre-ville auquel nous sommes très attachés, mais

c'est pareil, votre façon de présenter les choses est toujours ambiguë, 3M€cette année, 5 M€l'an prochain. Quand on regarde le tableau qui indique les chiffres exacts, à peine quelques centaines de milliers d'euros ont été débloqués cette année, 5 M€sont inscrits pour l'année prochaine. Les 2 M€et quelques qu'il manque sont en fait des investissements de voirie qui se retrouvent dans le budget de l'eau, si j'ai réussi à bien comprendre. Je n'imagine pas que l'État va considérer que l'entretien de nos canalisations fait partie de l'attraction pour le cœur de ville. Nous aurons du mal sur ces questions. S'il a fallu faire ces investissements alors que l'on s'apprêtait à refaire la surface, c'est parce que notre réseau d'eau devait être en très mauvais état. Si les 3M€que je cherche ne sont pas à cet endroit, expliquez-moi pourquoi vous annoncez 3 M€en 2018 et 5 M€en 2019, ce qui ne correspond pas aux chiffres que l'on retrouve dans les tableaux.

Ce sont mes remarques pour l'essentiel de votre budget. Je reviendrai éventuellement sur deux ou trois questions, mais j'aimerais m'exprimer sur le contexte national. Il est décrit, or il y a toujours un choix particulier dans la description des faits. En page 4, vous mettez la crise des gilets jaunes sur la baisse de la croissance alors que vous dites sur la ligne du dessous qu'il y a d'autres facteurs comme le ralentissement de l'activité économique chez nos principaux voisins. On peut penser que le ralentissement de l'activité de l'Allemagne, un de nos principaux partenaires économiques, et de l'Italie, a dû beaucoup peser et devrait nous interroger sur la viabilité du projet économique de l'Union Européenne.

De la même manière, vous indiquez en page 6 que l'on dépense 10 Md€pour « éteindre l'incendie des gilets jaunes », à la page 6, au lieu de dire que l'on s'est enfin rendu compte qu'il était temps de réduire les inégalités et d'agir pour la justice fiscale, de promouvoir un pouvoir d'achat pour les plus modestes et en particulier ceux que l'on finira par appeler les travailleurs pauvres c'est-à-dire ceux qui travaillent sans arriver à boucler leurs fins de mois. C'est une drôle de façon d'écrire les choses. Cela montre que, dans l'esprit de la rédaction de ce document comme dans celui du pouvoir, on a un peu perdu le sens du fond.

Une dernière remarque sur la question du fond. Je souriais tout à l'heure, non sur votre débat, mais sur le fait que nous étions en dehors des clous du TSCG. Emmanuel MACRON en dehors des clous du TSCG, cela doit être difficile ! Je ne vais pas revenir sur ce que je pense des traités économiques européens qui me semblent être des boulets aux pieds de notre beau continent, car cela prendrait trop de temps. En tous les cas, aujourd'hui on parle beaucoup de la France et d'autres pays en dehors des clous, mais personne ne parle jamais des excédents commerciaux non fraternels, non coopératifs de l'Allemagne, qui sont en dehors des clous des traités. Il semble qu'aucune procédure n'est engagée pour faire condamner l'Allemagne. Je le comprends, l'Allemagne étant le pays le plus puissant...

*M. le MAIRE :*

Il y aura des réunions pour la campagne des élections européennes, Madame la candidate sur la liste de Monsieur Jean-Luc MÉLENCHON.

*Mme Catherine COUTARD :*

Je vous remercie pour ce détail.

*M. le MAIRE :*

Ce n'est pas un détail. Il est respectable d'avoir des opinions politiques et de les assumer.

*Mme Catherine COUTARD :*

Tout à fait, je les assume. Puisque vous me le permettez-vous en me provoquant sur ce terrain, je suis effectivement une femme de gauche que vous avez un peu de mal à cerner parce que sur les questions de

justice sociale et de justice fiscale, je me sens assez proche de La France Insoumise comme du Parti Communiste Français et de l'aile gauche du PS.

*M. le MAIRE :*

Ma remarque ne tendait pas à ce que vous justifiiez votre position.

*Mme Catherine COUTARD :*

Puisque vous avez ouvert cette porte, permettez-moi d'y répondre puisque vous avez tenu à ce que cela apparaisse dans ce débat.

*M. le MAIRE :*

C'est vous qui en avez parlé.

*Mme Catherine COUTARD :*

Non, je me contentais de revenir sur les éléments de votre document.

Je suis aussi une républicaine, pourtant parfaitement hostile au parti qui a usurpé le titre de « les républicains ». Je suis une patriote, comme beaucoup, à droite et à gauche. Je suis très attentive à la liberté d'entreprendre et aux petites et moyennes entreprises comme probablement les personnes du Modem et celles du Parti socialiste, même quand elles ne font pas partie de son aile gauche. Je suis très laïque comme le Parti radical de gauche. Bref, je suis un objet politique que vous avez du mal à cerner...

*M. le MAIRE :*

Ce que vous décrivez ressemblerait à un caméléon !

*Mme Catherine COUTARD :*

Je suis une femme de gauche, je vous le confirme. Depuis le temps que nous confrontons, peut-être serait-il temps que vous vous en aperceviez ! Je suis ce que je suis, et aujourd'hui adhérente d'un parti qui s'appelle « la Gauche républicaine et socialiste ». Je vous remercie pour cette parenthèse.

Je m'arrêterai là sur le contexte national.

J'avais quelques petites questions techniques, la première d'entre elles étant à la page 12. Vous évoquez la difficulté du Gouvernement à faire retour de la perte de recettes liée à la baisse de la taxe d'habitation pour les collectivités. Est-il possible de savoir ce qu'il en a été pour 2018.

Ma deuxième question porte sur l'évolution de nos dépenses. Il est indiqué qu'elles diminuent en moyenne de 3,9 %. Est-ce à espaces constants puisque nous avons eu un transfert de compétences vers l'Agglomération. A ce propos, vous dites que les effectifs de la Ville ont augmenté de six agents que vous mentionnez. Ils devraient aussi avoir diminué du nombre d'agents en charge des ZAE et GEMAPI sur la Ville en raison du transfert de compétences qui a eu lieu. Je voulais savoir si les six agents en question étaient les embauches supplémentaires et si vous aviez oublié de nous dire quelle était la diminution des effectifs.

*M. le MAIRE :*

GEMAPI n'était pas exercé. Je vous rappelle que la compétence a été transmise.

*Mme Catherine COUTARD :*

C'est donc une compétence supplémentaire. Effectivement, pour GEMAPI vous avez raison, mais personne ne recoupe les activités en question. Très bien. J'ai donc une réponse à ma dernière question, pas pour les autres. Merci d'avance.

*M. le MAIRE :*

Y a-t-il d'autres interventions ?

*M. Régis QUANQUIN :*

Nous avons eu une grande part de données macroéconomiques. Catherine COUTARD est revenue dessus. Je ne sais pas si elles contribuent vraiment à nous donner tous les éléments puisqu'il y a beaucoup d'incertitudes. La suppression de la taxe d'habitation est largement annoncée, mais n'est pas finalisée. Le désengagement de l'État est certain, mais là encore, sans visibilité.

J'ai une question à propos de la dette, je souhaiterais un éclaircissement. La dette comprend-elle l'endettement de la SPL. Sinon, à combien est estimé l'endettement de la SPL ou la part de Montélimar ?

Ceci dit, ces orientations budgétaires et tous ces chiffres n'ont d'intérêt que si nous leur donnons du sens. C'est pour moi, l'objet du débat.

Il n'a échappé à personne que notre société -et Montélimar n'y échappe pas- qu'il y a un temps d'urgence sociale et d'urgence climatique évidents. Dans les orientations que vous nous proposez, j'ai cherché celles qui allaient en ce sens. Vous annoncez une forte action sur le pouvoir d'achat des Montiliens par le maintien des taux d'imposition communaux. C'est intéressant, mais j'ai cru comprendre que la taxe d'habitation allait être supprimée. L'impact risque d'être plus fort. Les mêmes contribuables ont bien senti l'année dernière, qu'il y avait une augmentation des taux de l'Agglomération. Il y a deux poids deux mesure, mais cela se traduit par une augmentation. C'est un bon procédé de communication en période électorale, nous ne sommes pas dupes.

Vos priorités : l'emploi, la sécurité, le cadre de vie. Pourquoi pas ?

« L'emploi, car sans lui rien n'est possible », dites-vous. Oui, mais quand le travail paye, or vous facilitez l'installation d'entreprises qui fabriquent des travailleurs pauvres. Vous appuyez votre communication sur ces entreprises qui profitent de la précarité, qui détruisent des stocks de marchandises invendues, fabriquent à bas coûts dans des pays lointains. Ce sont plutôt des préleveurs de richesses et des destructeurs de planète. Cette communication est malsaine, elle sous-tend une politique opportuniste et de court terme qui ne répond pas à l'urgence sociale et climatique.

Sécurité, oui c'est nécessaire de se sentir en sécurité dans son environnement et la présence des policiers y contribue, mais attention, passé un certain niveau, la répression entretient la violence. Vous savez comme moi que les déterminants les plus forts de la violence sont la misère et l'humiliation. On voit bien d'ailleurs qu'une économie de la misère s'installe à Montélimar. Je pense notamment à la brocante du dimanche matin. J'aurai une question à poser à ce sujet : Qui gère celle du parking de Géant ? 11 € la place de voiture, 22 € avec une remorque. Est-ce la municipalité qui encaisse la recette ?

Economie de la misère encore, le marché noir du tabac, le recel, le marché de la drogue et même celui du travail dissimulé. Ces phénomènes augmentent et l'urgence sociale nous saute à la figure. Vous avez raison, il faut de la présence humaine, mais pour davantage de prévention et d'accompagnement. Il faut aller au contact de la population et pas à l'affrontement. Est-ce la mission que vous avez donnée aux policiers ?

Cadre de vie, un axe fort sur la propreté. Parfait, vous stigmatisez les incivilités, fort bien, en constatant d'ailleurs que la répression n'est pas très efficace. Si vous investissiez dans la prévention en menant une politique de territoire « zéro déchet », vous pourriez peut-être agir sur la consommation, l'alimentation et les déchets. C'est bon pour la santé, le climat et même pour le pouvoir d'achat.

Dans le programme pluriannuel d'investissement 2015-2021, j'ai des questions et des doutes pour 2019. Vous maintenez le programme d'accessibilité, c'est très bien, avec en plus 220 000 € pour l'accessibilité des bâtiments publics. C'est heureux même si la mise en accessibilité voulue par la loi est très lente à se mettre en œuvre pour les personnes en situation de handicap.

L'Action Cœur de Ville : 5 M€ plus 2,9 M€ pour l'eau. Je suppose que c'est pour le réseau de distribution d'eau ? J'aimerais savoir quelle est la part pour les réseaux dans les 5 M€ Par qui l'assainissement des réseaux est-il payé ? Par l'Agglomération ? Cela vient-il en déduction de l'investissement de la Ville, en déduction des 5 M€ ? Quel montant reste-t-il pour l'aménagement de l'îlot vert, et pour quel projet ? Pourrait-on avoir plus de renseignements que ceux figurant sur l'esquisse qui nous a été présentée ? Elle n'est d'ailleurs plus dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville. La réfection des réseaux qui est nécessaire ne concerne-t-elle que le périmètre de l'îlot vert ? Que fait-on pour le reste du centre ancien ? Attend-on que l'État se décide ? Sur quel projet ?

Le programme de voirie est intéressant : 1 M€ plus 30.000 € pour la réfection des rues du centre-ville. Peut-on connaître les objectifs, les critères de priorité pour ce programme ? 60 000 € de signalétique : peut-on espérer un plan de déplacement urbain cohérent ?

Jardins publics : rénovation des allées, 480 000 € plantation et valorisation du patrimoine arboré de la ville, 50 000 € Il y a beaucoup d'argent pour le bétonnage des allées, il en reste un peu pour les arbres et les plantations.

Eclairage public : 255 000 € c'est intéressant. Je suppose que c'est pour mettre des leds un peu partout et probablement faire des économies d'énergie. C'est peut-être bon pour le climat, quoi que cela éclaire beaucoup, même trop dans certains endroits, aggravant la pollution lumineuse. Elles émettent en plus des rayonnements bleus qui perturbent le sommeil. Couper le courant ne coûte rien et permet des économies d'énergie et favorise le sommeil.

*(Arrivée de M. BOUZIANE à 19 heures 07.)*

Sécurité, environnement : l'enveloppe s'élève à 2,7 M€ L'enveloppe est séduisante, mais plus de la moitié (1,6 M€) est consacrée au matériel des parkings. Je ne sais pas ce que cela entraîne au niveau de la sécurité et de l'environnement ! C'est probablement pour sécuriser les recettes des parkings.

Les écoles : une rénovation par l'isolation des façades s'élève à 300 000 € C'est très bien.

Au total, sur 8 M€ d'investissements dans l'année, 7 % sont destinés à la planète. On peut peut-être ajouter à cela 1,1 M€ si le programme de voirie, de signalétique et de réfection des rues du centre ancien sert à mettre en place un plan de déplacement urbain pour les modes doux, le vélo bien sûr ! D'après le Dauphiné, vous y réfléchissez, c'est bien, mais pour le moment cela ne se traduit pas dans les programmes et les délibérations. Le voulez-vous vraiment ?

L'Action Cœur de Ville : pour l'urgence climatique et sociale, je ne sais pas quoi en penser. L'objectif est très intéressant, priorité au centre-ville, mais les actions sont floues ou peu finalisées. Nous avons perdu cinq ans sur le plateau à essayer de décoller, déjà une priorité. Nous avons perdu 11 M€ pour une liaison Nord Est, c'était une autre priorité, ainsi que 1,2 ou 1,3 M€ de dédit que vous allez essayer de négocier. Au fait, ce n'est pas vous qui avez négocié le contrat avec l'aménageur, Monsieur REYNIER ? C'est aussi vous,

je crois, qui l'avez présenté au Conseil Municipal et porté au Conseil Communautaire. C'est encore vous qui allez négocier la sortie. Vous n'avez pas l'impression d'être un peu juge et partie dans l'histoire ?

Les faits vous ont ramené à la raison, à moins que ce ne soit le Préfet qui, si j'en crois le numéro 91 du Montélimag, « lance un appel à la mobilisation générale pour réinterroger un certain type d'aménagement urbain qui a trop éloigné les habitants des emplois et des services en privilégiant à l'excès le développement périurbain et périphérique. Ce modèle en vogue ces dernières décennies est devenu clairement insoutenable économiquement, socialement et écologiquement ». L'entretien avec le Préfet a dû être plaisant ! Dommage qu'il ne soit pas venu plus tôt.

Aussi vous comprendrez que quand vous annoncez une priorité, j'ai des doutes. Pour les économies d'énergie, la modération des loyers, une économie plus sociale et solidaire, j'attends de voir, je ne vois pas grand-chose pour le moment.

Quant à la mobilité douce avec le dossier Action Cœur de Ville, nous avons pu constater qu'il y avait un diagnostic sur un plan de circulation de Montélimar qui date de 2010. Il n'identifie pas de problème de circulation au Nord et à l'Est, mais au Sud et à l'Ouest. Cela ne vous a pas empêché de nous proposer une liaison Nord-Est pour le résoudre. Ce même diagnostic en 2010, vous encourageait à développer l'usage du vélo et vous incitait vivement à vous mettre en conformité avec la loi pour une circulation apaisée en ville. Dans l'étude Elan qui est votre référence, au chapitre « mobilités », je ne vois rien sur le vélo, pas plus que sur les mobilités douces. Depuis 2008, il y a la loi. Depuis 2010, vous avez un diagnostic. Depuis quatre ans, je vous questionne et en 2019, vous annoncez que vous réfléchissez et même que ce serait au cœur de vos priorités. Encore des annonces, nous avons envie de vous dire : chiche ! Un plan vélo national est lancé. « En selle » Monsieur REYNIER ou à la rigueur « en marche » si vous voulez.

Je vous ai fait des propositions lors du débat sur l'Action Cœur de Ville, je vous ai tendu la main pour la mobilité et j'ai toujours les doigts coincés dans la porte !

Malgré les doutes, je pourrais dire « oui à l'emploi » bien sûr, en souhaitant que ce soit pour des actions en faveur d'entreprises plus sociales et plus solidaires, « oui à des policiers », mais pour des actions de proximité et du quotidien, « oui pour la propreté », mais avec des actions portées par une politique de territoire « zéro déchet ». Enfin, Monsieur REYNIER, avec 1 M€ pour la voirie et la signalétique, vous avez la possibilité de démarrer rapidement un vrai plan vélo. C'est possible tout de suite, en 2019. C'est efficace tout de suite, c'est bon pour le pouvoir d'achat, pour le climat, c'est bon pour la planète, pour la qualité de l'air, pour la santé.

La situation est insoutenable, ce n'est pas moi qui le dis c'est le Préfet. C'est urgent Monsieur REYNIER, j'ai toujours la main tendue.

*M. le MAIRE :*

Y a-t-il d'autres interventions ?

*Mme Annie MAZET :*

Bonsoir à tous. Je vais « enfoncer le clou » par rapport aux interventions de mes collègues.

Monsieur le Maire, un débat d'orientation budgétaire est un temps fort de la vie politique et démocratique si Monsieur le Maire désire y consacrer un temps approprié à l'occasion d'un débat constructif, et apporter des réponses dignes de ce nom à nos questions. Nous verrons cela tout à l'heure.

Cet exercice occupe l'essentiel de la séance de ce soir avec, comme chaque année, un minimum d'éléments. C'est bien dommage, car l'évolution de la situation, surtout économique et sociale, devrait être de nature à porter un nouveau regard sur les enjeux, sur le devenir des finances et des projets portés par la Mairie.

L'État s'est engagé depuis plusieurs années dans une vaste opération de transfert des charges sans compétence financière réelle. Vous le savez, le Gouvernement a décidé depuis plus de dix ans, de réduire ses dotations. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir nous confirmer le montant du manque pour Montélimar pour l'ensemble de l'année. Est-ce possible ?

*M. LE MAIRE :*

C'est dans les documents.

*Mme Annie MAZET :*

Non, c'est dans les documents si on ajoute l'ensemble. Je vous demande le montant total sur l'ensemble de l'année.

*M. LE MAIRE :*

Cela figure en page 16.

*Mme Annie MAZET :*

Dans ce cas, vous m'indiquerez le montant, s'il vous plaît.

Ce rapport budgétaire nous indique que « la crise des gilets jaunes a eu un impact de 0,1 % du PIB au dernier trimestre », pour arriver à la conclusion que « pour l'année à venir, les perspectives ne sont pas meilleures ». Un constat hélas bien réel et qui perdure depuis de nombreuses années. Il est indiqué dans ce rapport que le pouvoir d'achat augmenterait fortement en 2019. A qui voulons-nous faire croire cela ? Simplement, il est mentionné que l'exécutif national « a pris des mesures pour éteindre l'incendie des gilets jaunes ».

Nous sommes élus, nous devons être sérieux. Il faut l'être d'autant plus que les mouvements des gilets jaunes se poursuivent par manque de solutions proposées par le Gouvernement. Oui, d'accord pour pointer du doigt les mauvais choix du Gouvernement, mais dans ce cas, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas, selon les circonstances, soit le soutenir, soit le dénigrer. Cela aussi, Monsieur le Maire, c'est un choix politique.

Vous savez aussi, Monsieur le Maire, surtout en ayant été député, qu'une municipalité doit compter avec l'apport financier de l'État, du Conseil Général, du Conseil Régional, etc. Nous devons avoir un regard sérieux en direction des financeurs publics. Nous devons être vigilants, efficaces sur les finances communales.

Il est fait état au niveau national, du taux de chômage qui diminuerait légèrement en 2019. En 2018, il est resté stable à 9,1 % de la population active. C'est encore à vérifier, car ce sont les critères du Bureau international du travail. Malheureusement, Monsieur le Maire, Montélimar pâtit d'un taux de chômage et de personnes au RSA élevés par rapport à notre taux départemental et à celui de nos départements voisins. Monsieur le Maire, comment expliquez-vous cela ? Pourquoi le taux de chômage augmente-t-il d'année en année sur le bassin de l'emploi de Montélimar ?

La situation dramatique d'une couche de notre population montilienne nécessite de prendre des moyens sociaux à court et long terme. Nous sommes sur un profond malaise économique et social. Il serait important de rentrer dans un large débat avec les Montiliens et les Montiliennes en associant l'ensemble du monde associatif, syndical ou politique. En ne faisant rien ou peu dans cette direction, à savoir la consultation de

nos concitoyens, Monsieur le Maire, vous creusez malheureusement des fossés et nous nous privons de liens et de richesses de la population du monde associatif, syndical, etc. Il ne faut pas seulement mettre à disposition un questionnaire, une urne comme vous l'avez fait à la mairie, mais organiser un vrai débat politique citoyen mettant sur la table les choix et la gestion politique de notre pays.

C'est dans ce contexte, et sur fond de nouvelles aggravations au cours des prochains mois et des années à venir, que nous devons faire face. Pas un jour, pas une semaine, sans que soit évoqué par le Gouvernement et par les médias, le besoin de serrer la vis des dépenses publiques pour se rapprocher du point zéro, rêve parmi les rêves des financiers qui ne jurent que par l'euro fort. Pour cela, ils sont prêts à payer le prix. Le scénario que ce gouvernement élabore est ainsi et on sait qu'il est visé par la réduction de la dépense publique au détriment de l'emploi public. Ce gouvernement organise la suppression d'un fonctionnaire sur deux par le non-remplacement de départs en retraite et par la non-titularisation des contrats CDD.

Nous sommes dans l'ère d'une régression sociale, avec la remise en cause des actions sociales et culturelles. Vous vous inscrivez bien dans cette lignée, Monsieur le Maire, avec la suppression en décembre 2015 de 20 postes de contractuels à la mairie, mais également la suppression de 4,5 jours de congés du maire. Vous avez même anticipé ! Ce ne sont pas les six nouveaux emplois créés par la police municipale à grands coups de publicité sur les panneaux municipaux qui m'ont choqué et qui feront oublier les emplois que vous avez supprimés. Effectivement, vous avez un bon service de communication ! D'autant que, pour arriver à la baisse des dépenses de fonctionnement (-3,9 %), vous demandez entre autres « des efforts pour maîtriser la masse salariale et l'augmentation de la productivité des agents ». C'est écrit ainsi. Monsieur le Maire, ce n'est pas pas reconnaître l'excellent travail de nos agents municipaux.

Pour ce débat d'orientations budgétaires 2019, on nous indique les grandes orientations que vous nous proposez. Pas de précisions sur les orientations qui sont prises pour nos compétences municipales, comme par exemple sur le social, le scolaire, la culture, les logements insalubres, mes collègues en ont déjà parlé, je ne vais pas m'éterniser là-dessus. Il y a des urgences à ce niveau, mais aussi pour une maison médicalisée où il devient impossible de se faire soigner par manque de médecins généralistes.

En revanche, on nous indique que les subventions aux associations seront maintenues depuis x années, donc sans augmentation, alors que la plupart d'entre elles sont le poumon de notre vie montilienne. Là encore ce n'est pas respectueux et reconnaissant, Monsieur le Maire, surtout lorsque vous reconnaissez par ailleurs que le tissu associatif est particulièrement dynamique. Prouvez-le !

Par ailleurs, on annonce que les tarifs des services municipaux seront présentés en tenant compte de l'inflation prévisionnelle 2019 de 1,4%. Dans vos dépenses de fonctionnement, il y a beaucoup de maintien, c'est choquant. Vous allez me répondre qu'il vaut mieux maintenir que diminuer, mais, comme tout le monde le sait, au lieu de maintenir, on peut augmenter. On peut créer la dynamique autrement. Je citerai un exemple : avec les difficultés sociales de l'ensemble des associations caritatives, vous maintenez le même soutien au CCAS. Même cette subvention de 50 000 € est en diminution par rapport à 2018, étant donné que la Ville a décidé de laisser au CCAS l'excédent de clôture du foyer l'Oustalet d'un montant de 160 000 €. Il fallait le faire ! Au fait, ne vous avais-je pas déjà dit que ce foyer de personnes âgées, l'Oustalet, fonctionnait bien, également financièrement, avec des foyers assez abordables ce qui n'est pas le cas des autres structures municipales. C'était une structure municipale avec des loyers abordables. Ce n'était pas assez rentable à vos yeux, vous avez voulu la fermer sans écouter l'opposition, mais aussi les résistants de ce foyer et la plupart des Montiliens.

Vous nous dites ce soir que vos priorités sont l'emploi, la sécurité et le cadre de vie. Du copier-coller d'une année sur l'autre sans apporter un soutien total et sans préciser les détails de vos engagements financiers.

Pour moi, le niveau local n'est pas un simple lieu d'administration et de gestion. C'est aussi un niveau de résistance et d'expression de la volonté d'une autre politique.

Vos plans d'urbanisme sont surdimensionnés au niveau commercial. Parallèlement, des Montiliens et des Montiliennes ne parviennent pas à se loger convenablement et pas trop cher. On s'y perd dans vos zones commerciales, artisanales, Monsieur le Maire.

N'alimentons pas plus de désespérance, de renoncement, d'effet de crise. Certes, nous pouvons toujours avoir des caméras de contrôle dernier cri ou derrière chaque Montilien, voire même six nouveaux policiers municipaux soi-disant pour la sécurité de tous. Vous pouvez toujours vous féliciter, comme vous le faites dans ce rapport, en constatant « que les forces de l'ordre peuvent s'appuyer sur un réseau de vidéo protection des plus performants avec plus de 100 caméras installées et que la Ville maintiendra son effort financier à 400 000 € pour renforcer le maillage de la vidéo protection. » Tout cela ne se fera pas sans le lien social, sans un « vivre ensemble » indispensable pour arriver à construire des solidarités. Vous pouvez embaucher davantage d'agents municipaux, mais sans cet élément de lien social, de vivre ensemble, de construction d'une solidarité, on n'y arrivera pas. Les populations qui, après avoir été socialement laminées par les politiques nationales, devraient s'approprier à reprendre une bonne dose au plan local.

Non, Monsieur le Maire, ce n'est plus possible. Je pense que vos choix politiques et donc financiers doivent prioritairement aller au soutien et au développement des missions publiques, sociales et culturellement utiles. Monsieur le Maire, je ne peux être d'accord avec vos choix de gestion et donc vos choix politiques. Je pense que je ne vous apprend rien. Merci.

*M. le MAIRE :*

D'autres interventions ? Monsieur CHASTAN.

*M. Serge CHASTAN :*

Je vais revenir de manière assez concise sur les trois priorités de la Ville, qui restent identiques d'une année sur l'autre : l'emploi, la sécurité et le cadre de vie. Pour faire le lien avec ce que vient de dire Annie MAZET, je crois qu'elle a exprimé un besoin de proximité que ressentent nos concitoyens à Montélimar. Ce besoin de proximité, me semble-t-il, Monsieur le Maire, n'est plus tellement incarné aujourd'hui par votre politique. Vous n'êtes peut-être plus le maire de proximité que vous avez été à un moment. Je crois que cela se ressent. Je citerai trois exemples sur chacune des thématiques.

Sur la thématique de l'emploi, à Montélimar, le taux de chômage atteint 18 % contre 10 % pour la moyenne nationale, 11 % à Valence. Romans est au-dessus de Montélimar, mais comme chacun le sait, cette ville a subi une crise de désindustrialisation assez importante dans l'industrie de la chaussure des années 2008 à aujourd'hui. Vous nous annoncez régulièrement et encore ici que « l'agglomération de Montélimar est reconnue comme un des secteurs les plus dynamiques en termes de création d'emplois ». Qu'est-ce qui ne va pas ? Pourquoi cet écart entre votre annonce et la réalité ? Pourquoi constate-t-on ce taux de 18 %, supérieur à la moyenne départementale, la moyenne de la Drôme étant déjà supérieure à la moyenne nationale ? Il me semble que la moyenne départementale est de 14 %.

*M. le MAIRE :*

Je vous répondrai, mais ce chiffre de 18 % est erroné.

*M. Serge CHASTAN :*

J'attends votre explication.

S'agissant de la sécurité, cela dépasse le cadre de Montélimar, mais j'ai l'impression que l'on court année après année derrière la vidéo protection. On investit à nouveau cette année 400 000 € pour cela. Je suis conscient de la qualité du travail effectué quotidiennement par l'équipe de vidéo protection.

Vous avez répondu à notre sollicitation ce qui nous a donné l'occasion, il y a quelques mois, de visiter le centre de vidéo protection. J'ai pu remarquer le professionnalisme des agents qui y travaillent. Toutefois, on se ment un peu puisque la délinquance diminue dans les villes du département, elle baisse à Valence, à Montélimar, à Romans, mais elle augmente en zone gendarmerie. Nos voisins à Allan, Ancône, Montboucher, subissent une hausse de la délinquance. Il y a donc un déplacement de la délinquance. On ne peut pas nier la baisse à Montélimar, mais il y a un déplacement. Je crois malheureusement que c'est la régression de la pauvreté et de la misère dans ce pays qui, certainement, sur le long terme, engendrerait une vraie diminution de la délinquance.

Enfin, sur le cadre de vie, j'ai noté les nouvelles orientations sur lesquelles est revenu Régis QUANQUIN qui est en pointe depuis longtemps sur la question du déplacement doux. J'ai lu, dans le journal, votre inflexion en direction de ces déplacements doux. Il y a aussi la nouvelle politique de la ville avec l'Action Cœur de Ville, mais j'ai été interloqué de lire dans la presse le déplacement de la maison de retraite la Manoudière à proximité de l'hôpital de Montélimar. J'attends votre positionnement à ce sujet. Au moment où nous allons rénover le théâtre, réhabiliter le jardin public et certaines places du centre-ville, il me semble qu'il faut maintenir un lien intergénérationnel au cœur de notre ville et faire le maximum d'efforts pour garder les personnes âgées en centre ville au lieu de transférer nos « vieux » à l'hôpital. La vieillesse n'est pas une maladie, loin de là ! Je souhaite à tout le monde d'aller à l'hôpital le plus tard possible.

Ce sont les trois points sur lesquels je souhaitais vous interpeller et sur lesquels il y a beaucoup à faire.

*M. le MAIRE :*

Y a-t-il d'autres interventions ?

*M. Karim OUMEDDOUR :*

Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Une simple question : en page 34, vous annoncez un budget de 817 000 € pour la délégation Sports et jeunesse. Je constate une baisse de plus de 50 %. Si vous confirmez cette baisse, quels ont été vos choix ?

*M. le MAIRE :*

50 % de baisse des subventions de fonctionnement ?

*M. Karim OUMEDDOUR :*

Sur le programme pluriannuel d'investissement.

*M. le MAIRE :*

Le rythme des investissements est lié aux livraisons des équipements. Il varie d'une année à l'autre en fonction des projets et de la réalisation par l'Agglomération. Je confirme que les investissements sont différents selon les années.

*M. Karim OUMEDDOUR :*

Merci.

*M. le MAIRE :*

D'autres interventions ?

*M. Raphaël ROSELLO :*

Bonsoir. Au niveau de la sécurité, vous allez embaucher six personnes à la police municipale. Ces personnes sont-elles amenées à remplacer les futurs retraités ?

Dans le centre-ville, le théâtre a représenté un coût, mais il a été financé par l'Agglomération. Je suis un peu déçu de voir que rien n'apparaît de ce qui était prévu dans votre programme de 2014 en dehors du théâtre.

Je vous remercie.

*M. le MAIRE :*

D'autres interventions ? Monsieur BOUZIANE.

*M. Salim BOUZIANE :*

Bonsoir, je vous prie d'excuser mon retard.

Ma question porte sur le budget. Dans toutes les pages, vous mettez en avant les baisses de dotation de l'État qui sont réelles. Toutefois, l'État a mis en place un pacte entre lui et les collectivités, auquel des Villes pouvaient postuler en fonction de leur budget ainsi que des Villes Volontaires. Je trouvais ce pacte intéressant, car il permettait, à condition de suivre ses recommandations, d'avoir des dotations et un bonus-malus sur les investissements locaux. Il est dommage d'avoir raté l'opportunité de signer ce pacte, car il nous aurait permis d'agir sur la baisse des dotations au niveau local. Pourquoi ne pas avoir saisi cette opportunité ?

*M. le MAIRE :*

D'autres interventions ?

*M. Maurice SABAROT :*

Bonsoir à tous. Je pense que le centre-ville de Montélimar est le cœur de ville de l'Agglo. J'aimerais savoir si une subvention de l'Agglo a été prévue pour le centre-ville de Montélimar.

Sur la vision de la ville, on sent bien que depuis 2001, le centre-ville posait un gros problème, notamment avec le quartier Saint-Martin qui n'a pas été une réussite, entre autre en raison de la construction de bâtiments dans la cour de Sainte Croix qui auraient pu être abattus à l'époque pour ouvrir directement le centre-ville. Je pense que la vision de la Ville est à une échelle d'un an sur ce projet. Ce n'est pas une vision générale qui consisterait à abattre des bâtiments. L'architecte Monsieur COUTOS a fait des propositions d'agrandissement entre la place des Clercs et celle du marché qui me semblent magnifiques.

Ce sont mes deux questions.

*M. le MAIRE :*

D'autres interventions ?

Je vais essayer d'apporter des éléments de réponse. Je pense que chacun a bien compris qu'Hervé LANDAIS a présenté notre vision. Il est légitime, dans un débat d'orientations budgétaires, de pouvoir exprimer nos divergences. Je ne répondrai pas point par point ni ne commenterai ou analyserai les positions de chacun. Elles sont différentes des nôtres, mais tout à fait respectables. Je vais toutefois essayer de donner quelques éléments pour répondre aux questions qui m'ont été posées.

Madame COUTARD, sur la politique nationale, que l'on ne se méprenne pas, nous disons seulement que le mouvement des gilets jaunes a un impact sur l'économie et sur le climat social ainsi que sur celui qu'il y a dans notre pays. Pour preuve, le Président de la République a entamé une grande consultation sous la forme d'un grand débat national, et s'est engagé à ce qu'il débouche sur des réponses politiques. Je pense que nous ne pouvons pas minimiser ce mouvement et les réponses qui devront être apportées.

Sur le dynamisme économique, vous nous dites que nous sommes les mauvais élèves de la région et du département. Vous avez été un certain nombre à reprendre des chiffres. Montélimar aurait un taux de chômage de 18 %. Quand on parle de taux de chômage, on ne parle pas du taux INSEE. J'ai lu, comme vous, l'article de presse qui décrit la situation montilienne avec un taux de chômage qui serait à 18 %, mais il faudrait appliquer les mêmes ratios aux autres collectivités et aux trois villes de la Drôme en prenant la population intramuros de chacune des villes et le nombre de chômeurs. C'est ainsi que le chiffre a été calculé, il n'a pas de sens. S'il arrive à 18 % à Montélimar, il devrait être de 19 % à Valence et à 21 % à Romans. Les chiffres de l'emploi ne sont pas ceux-là. C'est un bassin de vie avec des complémentarités. Je rappelle que les agglomérations, les structures, les bassins de vie ont été réalisés parce que l'on ne travaille pas toujours dans la ville où l'on habite. Cela génère des flux.

Le bassin de vie de Montélimar comprend une zone assez large qui va jusqu'à Pierrelatte et Nyons. D'après la source Pôle Emploi, notre zone d'emploi est à 10,9 % de chômage. Il est vrai que la Drôme se situe à 10 %. C'est une des raisons pour lesquelles je continue à m'investir, à me battre avec mes collègues de l'Agglomération, pour que nous puissions continuer à développer l'économie. Le chiffre de 18 % n'est pas adapté au contexte qui est celui de l'emploi et de l'économie. Il est fantaisiste. Ce n'est pas sur une ville que l'on peut l'analyser, mais sur un bassin.

Concernant le projet Action Cœur de Ville, vous m'interpellez Madame COUTARD sur les 3 M€ en disant que ce n'est pas que le budget général. Bien entendu, je n'ai jamais dit que ce n'était que le budget général. Nous enclenchons 3 M€ d'investissements qui concernent une remise à niveau des réseaux d'eau et des réseaux d'assainissement. L'un d'entre vous demandait si l'Agglomération allait participer. Oui, la compétence assainissement relève de l'Agglomération. Vous auriez été la première à me dire –et vous auriez eu raison- que l'on ne peut pas faire un traitement cosmétique, reprendre les voiries, et ne pas traiter tout ce qui se trouve en dessous, sachant que la durée de vie d'une voirie est *a minima* d'une dizaine d'années voire davantage. Nous aurions pu avoir des difficultés. Je rappelle que le programme d'éradication de plomb dans le centre-ville n'était pas terminé. Nous avons saisi cette opportunité pour enclencher l'ensemble des travaux. 3 M€ sur l'ensemble des budgets sont consacrés à la ville et aux budgets annexes auxquels 5 M€ seront ajoutés comme cela vous a été décrit pour l'année 2019.

Vous avez été nombreux à revenir sur la taxe d'habitation. Je voudrais moi aussi exprimer mes inquiétudes par rapport aux choix qui ont été annoncés. En 2018, nous avons été compensés à l'euro près. Ce que la Ville aurait dû percevoir si ce mécanisme n'avait pas été mis en place, a été pleinement reversé par l'État. Je ne doute pas que cela se passe de la même manière en 2019. Mon inquiétude va au-delà. Aujourd'hui, nous avons la maîtrise sur les taux et le montant de la taxe d'habitation, ce montant est dynamique. Quand il y a de la croissance dans un territoire comme le nôtre, et que des habitants viennent nous rejoindre, le montant de la fiscalité perçu par la collectivité n'est pas statique, mais dynamique, il évolue. Je ne veux pas faire de procès d'intention. Toutefois, si demain la compensation faite aux collectivités était une photographie du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous perdriions sur un aliment important de notre fiscalité puisque les communes n'ont plus la fiscalité des entreprises, mais essentiellement le foncier et la taxe d'habitation. Si la dynamique n'existait plus, ce serait compliqué en termes de projection et de planification pour les budgets des collectivités, mais aussi en termes d'autonomie puisqu'elles n'auraient plus la possibilité, si cela s'avérait nécessaire, d'appliquer un levier fiscal pour pouvoir augmenter les taux. Comme vous l'avez rappelé, nous ne le faisons pas depuis 17 ans, mais nous ne connaissons pas les réformes qui interviendront demain. Pour ma part, je suis inquiet par rapport à l'autonomie et à notre manque de visibilité sur la fiscalité locale et sur la réforme de la taxe d'habitation qui va se poursuivre puisque le Gouvernement l'a annoncé.

De 80 %, elle passera semble-t-il, à l'ensemble de nos concitoyens. Je suis vigilant et attentif aux modes qui seront retenus pour compenser ainsi qu'au maintien de la dynamique au niveau des communes, car c'est important pour un territoire comme Montélimar.

Pour répondre sur la dette, il s'agit de la dette de la Ville, mais pas consolidée. Il n'y a pas la dette de l'Agglomération, ni celle de la SPL. C'est la dette du budget de la Ville.

Je ne m'associe pas -mais chacun est libre de penser ce qu'il veut- aux critiques que vous avez formulées par rapport à un géant de l'industrie et du service positionné ici à Montélimar, je veux parler du groupe Amazon. Je ne partage pas votre analyse. De nombreuses personnes qui sont dans des situations très précaires, sans emploi, ont accès à de l'emploi grâce à des employeurs aussi importants. Vous avez le droit de ne pas être d'accord. J'ai le droit d'avoir, moi aussi, des convictions. Je pense qu'il est préférable, aujourd'hui, d'avoir de l'emploi et d'être autonome plutôt que de ne pas disposer d'emploi et de vivre de la solidarité nationale, mais c'est une conviction personnelle. Je respecte la vôtre, mais je ne la partage pas.

Vous m'avez posé une question sur la brocante ; gérance est privée. Nous avons un contrôle sur ce qu'il se passe au niveau sanitaire, au niveau sécurité. Les tarifs que vous avez évoqués ne sont pas des tarifs municipaux et les recettes ne vont pas dans les caisses de la Collectivité.

Sur les missions de la police municipale, elles ne se conçoivent qu'en pleine coopération avec l'ensemble des forces de l'ordre. C'est la raison pour laquelle nous avons signé une convention de coopération police municipale - police nationale, pour pouvoir coordonner nos opérations sur les priorités. Vous avez vu que des opérations fortes ont été menées en 2018, notamment sur la lutte contre les trafics de stupéfiants. Cela a porté ses fruits. De nombreuses actions sont menées conjointement. Lorsque c'est nécessaire, nous avons aussi l'appui des gendarmes et des CRS qui sont intervenus sur les derniers conflits sociaux à Montélimar. La sécurité ne se conçoit pas simplement avec les missions de la police municipale, mais sur une coopération et une coordination de l'ensemble.

Je voudrais ajouter un élément pour répondre à une question de Monsieur QUANQUIN. Les 5 M€ que nous avons souhaité engager en 2019 ne se concentrent pas exclusivement sur l'îlot vert. Je me satisfais, comme vous je pense, du démarrage intéressant et positif du dispositif Action Cœur de Ville. On sent une nouvelle dynamique s'installer. Si nous voulons que la dynamique lancée par cet îlot vert se concrétise et se multiplie avec les dossiers de l'habitat et ceux de la mobilité, il faut travailler notamment sur les pénétrantes et sur les places. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'élargir le périmètre de l'îlot vert à ses pénétrantes. Nous ferons dès 2019 ce qui devait se faire dans une phase ultérieure. Nous réfléchissons à deux places, la place des Clercs et la place du Temple, en termes d'amélioration. Telles sont les évolutions par rapport à la copie initiale.

Je l'ai dit et je veux le répéter, l'intérêt du dispositif Action Cœur de Ville, c'est qu'il est partenarial. Nous avons à nos côtés, l'État, la Région, le Département, mais également des partenaires institutionnels, la Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires, Action Logement, et de nombreux partenaires comme les organismes consulaires (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers). Tout cela crée une dynamique, mais l'intérêt d'Action Cœur de Ville c'est que le projet sera amendé continuellement pendant les cinq années qu'il durera. J'espère qu'il durera plus longtemps. Nous allons bien au-delà de l'îlot vert.

S'agissant des déplacements doux, il faut que nous puissions les intégrer. J'ai indiqué que nous ferions des propositions en 2019. La société bouge. Quand j'ai parlé des gilets jaunes, je n'ai pas simplement vu le conflit que nous avons pu vivre, mais une vraie volonté, une nécessité pour nos concitoyens, d'être plus acteurs de la vie démocratique de notre pays, de nos régions, de nos départements et de nos villes. Je pense que ce n'est pas sans raison si le Président de la République a souhaité associer les maires à la démarche de consultation. Cette courroie de transmission est essentielle à l'impulsion démocratique qu'il faut pouvoir insuffler à l'issue de ce grand débat.

Les déplacements doux devront être une préoccupation, nous devons y apporter des réponses. En revanche, je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a été fait. En 2018, je vous rappelle, Monsieur QUANQUIN, que nous venons d'inaugurer un tronçon important de la véloroute voie verte. Cela vous fait sourire, mais je trouve que nous nous sommes engagés depuis de nombreuses années. Ce sont des investissements lourds qui permettent aussi d'avoir un usage intra-urbain du vélo. Ce n'est pas seulement sur les routes dédiées aux automobiles que nous pouvons le faire. Des élèves vont au collège en utilisant la véloroute voie verte. Il faut le dire.

Chaque fois que cela a été possible, nous avons aménagé les voies pour les vélos. Je citerai la route d'Allan, celle de Saint-Paul, la route d'Espeluche, celle de Châteauneuf va être faite. Vous jugez que ce n'est pas suffisant, je l'entends et je le conçois, mais je trouve injuste que vous laissiez penser que rien n'a été fait.

Sur l'éclairage public, je ne suis pas d'accord avec vous pour couper le courant. Je suis toujours un maire de proximité, Monsieur CHASTAN, et je me rends tous les mois... Peut-être que mes opposants n'y voient pas d'intérêt, mais je peux vous dire que la démarche est intéressante. Pour rebondir sur ce que je disais sur le besoin de consultation et de participation, je pense qu'il est nécessaire de maintenir ces actions de proximité. Dans certains endroits, on me demande d'éclairer davantage. J'ai déjà fait le test en demandant s'il ne serait pas possible d'éteindre la nuit pour économiser de l'énergie. Cela n'a pas fait recette. Il y a aujourd'hui une vraie demande à ce sujet. Je pense qu'il faut apporter des solutions, notamment la baisse d'intensité la nuit quand la fréquentation est moindre. Je suis, pour ma part, défavorable à éteindre l'éclairage public la nuit. Cela conforte la sécurité et le sentiment de sécurité pour nos concitoyens.

Madame MAZET, sur la baisse des dotations, en page 16, vous trouverez le détail de ce qu'il s'est passé année par année, c'est 7,4 M€ sur la période depuis 2014.

Sur la nécessité de débattre, je voudrais ajouter un élément. Je suis en désaccord avec la méthode employée par le Président de la République et du Gouvernement depuis son élection, parce qu'il n'a pas suffisamment intégré et fait participer les corps intermédiaires. Or dans notre société, ils sont importants. Je veux parler des syndicats, des partis politiques, des consulaires, de toutes celles et ceux qui font la structure sociale et économique de notre pays. J'espère qu'à l'issue de la concertation et sur les propositions qui seront faites, une nouvelle place sera donnée aux corps intermédiaires. Ce n'est pas injurieux de dire qu'une des difficultés des gilets jaunes vient du fait qu'il n'y a pas d'interlocuteur, pas de messages portés de manière homogène qui puissent être revendiqués. Les corps intermédiaires, les partis politiques, les syndicats ont l'avantage de pouvoir porter...

*Mme Annie MAZET :*

Qu'est-ce qui vous empêche de le mettre en place à Montélimar ?

*M. le MAIRE :*

Je vous réponds.

*Mme Annie MAZET :*

Vous parlez du Gouvernement, mais c'est votre Ville, vous êtes le patron !

*M. le MAIRE :*

Madame MAZET, m'avez-vous entendu vous interroger ? On est en désaccord. Je vous rassure, je suis pour les partis politiques, je ne prendrai pas ma carte au Parti Communiste, je vous le redis.

*Mme Annie MAZET :*

Ça, on le sait ! Mais à votre niveau à vous... ?

*M. le MAIRE :*

Vous me poserez des questions quand j'aurai terminé.

La place des corps intermédiaires est essentielle. Je souhaite qu'elle soit plus importante.

Madame MAZET, vous avez évoqué le manque de médecins généralistes. Je l'ai dit, nous y travaillons avec Françoise CAPMAL et nous aurons des réponses à apporter. Nous sommes en train de consulter les généralistes parce qu'il n'est pas acceptable aujourd'hui, que de nouveaux habitants arrivent et qu'il n'y ait pas de possibilité de disposer d'un médecin généraliste. C'est un vrai souci. Nous connaissons ces phénomènes dans les secteurs ruraux, nous les connaissons maintenant dans les secteurs urbains. Il faut que nous apportions des réponses...

*Mme Annie MAZET :*

A quelle échéance ?

*M. le MAIRE :*

Je vous le dirai quand nous aurons des éléments de réponse. Nous sommes en train de concerter et d'échanger.

Monsieur CHASTAN, sur l'emploi et les chiffres, j'en ai parlé et je suis en désaccord avec ce que j'ai pu lire dans la presse.

Sur la vidéo protection, la délinquance est en nette diminution. Vous avez cité les villes de Valence et Romans qui se sont aussi dotées d'outils. Je suis convaincu, comme l'ensemble des analystes de la sécurité, qu'il y a un impact et un effet de la vidéo protection. Il y a des phénomènes de déplacement de la délinquance. Je l'ai déjà dit à mes collègues de l'intercommunalité, je suis favorable à réfléchir, dans un prochain projet de territoire, à l'extension à l'intercommunalité d'une réponse de police intercommunale. Cela demande des moyens conséquents. Vous avez, les uns et les autres, rappelé les chiffres que nous consacrons à la vidéo protection et aux effectifs qui seront augmentés. Je réponds à la question posée par Monsieur ROSELLO, nous aurons six personnes de plus dans nos effectifs, ce ne sont pas des départs à la retraite. Tout cela a un coût. Est-ce que toutes les communes sont prêtes à consacrer une partie de leur budget et a demandé que l'Agglomération puisse porter cela dans le prochain projet de territoire ? Nous y réfléchissons.

Sur le projet de la Manoudière, on a pu lire et entendre qu'une réflexion était menée pour que cet outil qui demande une vraie modernisation, puisse être positionné en dehors du centre-ville. Je partage, comme vous, l'exigence de maintenir des activités en cœur de ville, particulièrement pour les seniors. Il faut savoir qu'en l'occurrence, il s'agit de personnes dépendantes et non pas de personnes qui vont consommer en centre-ville. Nous avons pu constater que les visiteurs se contentaient de faire leur visite et repartaient. Avec Françoise CAPMAL, nous avons demandé un projet au centre hospitalier qui gère la Manoudière. S'il y a une délocalisation de la Manoudière pour créer un nouvel établissement, adapté aux nouvelles normes, plus proche du centre hospitalier, je n'y suis pas défavorable à la condition qu'une unité pour seniors soit installée en lieu et place de la Manoudière et permette de recevoir des personnes qui seront des usagers du centre-ville parce qu'elles ne sont pas dépendantes et sont de potentiels consommateurs et consommatrices du centre-ville. Telle est ma position. Je partage votre inquiétude et votre remarque sur le fait qu'il ne faut pas enlever du centre-ville des personnes qui amènent une proximité et qui sont...

*Mme Catherine COUTARD :*

Suffisamment valides pour se promener.

*M. le MAIRE :*

Les personnes âgées concourent à la dynamisation du centre-ville. Par ailleurs, si elles y sont, il est possible que d'autres, dans leur entourage, s'intéresseront à des logements rénovés avec le maintien à domicile. Entendons bien que la Manoudière n'est peut-être pas l'outil le plus adapté parce que ce sont des personnes dépendantes.

Monsieur BOUZIANE m'a interpellé sur le pacte que certaines communes ont décidé de signer. Ce pacte ne s'adressait qu'aux grandes communes. Il prévoyait que les communes s'engagent sur une trajectoire en contrepartie de quoi l'État s'engageait à ne pas diminuer les subventions, car il était prévu qu'elles diminuent fortement ce qui n'était pas notre cas. Nous n'étions pas concernés par ce programme pour les grandes collectivités. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas d'intérêt aujourd'hui, à signer ce pacte.

Sur la participation de l'Agglo pour le centre-ville, Monsieur SABAROT, j'ai évoqué l'assainissement. Le FISAC par exemple, est un projet porté par l'Agglomération. Il y aura un engagement et un soutien de l'Agglomération sur les opérations portées par Action Cœur de Ville. Je rappelle que l'Agglomération est signataire de la convention Action Cœur de Ville. Par ailleurs, si vous avez d'autres visions sur Saint-Martin, j'ai envie de vous dire quel dommage, que vous n'avez pas fait toutes ces propositions quand vous étiez dans notre équipe...

*M. Maurice SABAROT :*

Je vous en ai fais beaucoup à l'époque, mais elles sont restées dans les cartons !

*M. le MAIRE :*

Peut-être aurez-vous l'occasion d'en faire de nouvelles à l'avenir.

*M. Maurice SABAROT :*

Je le souhaite.

*M. le MAIRE :*

Je voudrais, à mon tour, faire un commentaire sur le DOB comme vous avez, les uns et les autres, pu le faire.

Dans la copie qui nous permettra de présenter et de voter le budget, le 4 mars prochain, nous devons intégrer des paramètres qui ne sont pas faciles à gérer. Le premier est la contribution au redressement des comptes publics. Vous l'avez soulignée les uns et les autres, cela existe. Madame COUTARD, je déplore qu'il n'y ait pas une réforme profonde de la dotation globale de fonctionnement dans notre pays. Je rappelle que Montélimar a une dotation qui est très faible à l'habitant. Dans le document, vous avez la comparaison en page 16. La moyenne nationale est à 198 € par habitant alors que Montélimar ne touche que 113 € par habitant. Valence touche 185 € par habitant tous les ans et Romans 172 €. J'appelle de mes vœux, chaque année, une réforme de fond sur la dotation globale de fonctionnement et pas une reconduction qui font se répéter les inégalités existantes. Pour Montélimar, c'est un vrai désavantage par rapport à d'autres. Je sais qu'il y a un fort lobbying et que ceux qui bénéficient de conditions favorables, qui sont au-dessus des 198 € sont « vent debout » pour qu'il n'y ait pas ces modifications. Je souhaite qu'il y ait une réforme de fond sur la dotation globale de fonctionnement et par rapport à la taxe d'habitation, une réflexion globale sur les ressources des collectivités locales.

Sur le niveau de l'encours de dette, Hervé LANDAIS l'a rappelé, un seuil des 12 années nous est fixé comme critère d'alerte. Nous sommes à 7,9 années, soit bien en dessous de ce critère. Pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive, nous proposerons le 4 mars prochain, que les taux de fiscalité soient maintenus, 0 % d'augmentation, en maintenant nos priorités, à savoir l'emploi, la sécurité et le cadre de vie. Nous avons été élus sur un programme, sur des projets, et nous n'y renoncerons pas en cours de mandat. C'est aussi de l'honnêteté par rapport à nos concitoyens et à nos électeurs, de remplir nos engagements.

Sur les évolutions que nous allons voir en 2019, il y aura six agents supplémentaires pour la sécurité. Le budget de la propreté est en évolution de 7 %. Les consultations sont utiles, j'insiste. Quand, avec Action Cœur de Ville, nous avons consulté les usagers du centre-ville, les points qui ont été massivement mis en avant sont le besoin de plus de sécurité et de plus de propreté. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, en réponse à ces attentes, apporter des réponses concrètes dans ce budget. 5 M€ sur l'Action Cœur de Ville. Pour des choses qui sont peut-être moins structurantes, mais tout aussi importantes dans la manière dont nous vivons ensemble la ville, le banquet républicain et sa 6<sup>ème</sup> édition. Je crois qu'il est attendu. Pour votre information, à l'heure où je vous parle, plus de 2 000 billets ont déjà été vendus.

Autre moment important de cette année 2019, j'espère que l'IGP (Indication Géographique Protégée) sera obtenue par les nougatiens de la ville de Montélimar. C'est un symbole fort en termes de notoriété et d'image. Je souhaite que nous puissions tous y contribuer.

Je pense que chacun a été libre de s'exprimer, c'est très bien ainsi. Nous aurons l'occasion lors du vote du budget, le 4 mars prochain, de pouvoir affronter les propositions concrètes qui seront faites. J'ai eu l'occasion de rappeler qu'elle était la vision portée par la majorité. Je vous remercie pour votre contribution...

*M. Maurice SABAROT :*

Est-il possible d'intervenir quelques secondes ?

*M. le MAIRE :*

Nous nous étions tous exprimés, mais allez-y. Je venais de conclure.

*M. Maurice SABAROT :*

J'aimerais savoir où en est le groupe LREM ;

*M. le MAIRE :*

Je vous ferai une réponse, cela concerne la gestion interne...

*M. Maurice SABAROT :*

Cela fait quand même un mois et demi !

On souhaiterait organiser un grand débat national. Nous avons fait une demande de salle, que nous vous retransmettrons.

*M. le MAIRE :*

Je rappelle que nous sommes tous ici conseillers municipaux, nous ne sommes pas militants de partis politiques. Nous pourrions le faire. Dans le cadre du grand débat national, un site a été mis en œuvre. Il faut s'y inscrire. J'ai pris l'engagement de mettre des moyens municipaux à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient organiser des réunions publiques. Ce sera fait pour tout le monde.

*M. Maurice SABAROT :*

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que je vous en parle.

*M. le MAIRE :*

J'en reviens à notre débat, chacun a pu s'exprimer et j'ai apporté ma conclusion. Il faut que nous votions sur la délibération alors que nous devons seulement en prendre acte auparavant.

*M. Hervé LANDAIS :*

Nous devons prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport...

*Mme Catherine COUTARD :*

On ne doit pas voter.

*M. le MAIRE :*

Si, depuis deux ans, nous votons.

*M. Hervé LANDAIS :*

Nous devons prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires, de procéder au vote du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport ci-annexé et précédemment exposé.

*M. Régis QUANQUIN :*

Il me semble avoir lu, dans le rapport de la Cour des Comptes, que l'endettement de la SPL devait être rapproché de celui de la Ville.

*M. le MAIRE :*

La Cour des Comptes a aussi demandé aux maires de passer à 1 607 heures l'ensemble de ses employés municipaux. Je rappelle que je ne l'ai pas fait cette année. Nous avons pris la décision...

*M. Régis QUANQUIN :*

Je ne connaîtrai pas l'endettement de la SPL ?

*M. le MAIRE :*

Je vous réponds. Nous avons pris la décision d'attendre, comme le Gouvernement s'y est engagé, à ce qu'il y ait une réforme nationale sur le temps de travail dans les collectivités. Nous le ferons. La Chambre Régionale des Comptes émet des prescriptions, des recommandations...

*M. Régis QUANQUIN :*

Je ne peux donc pas savoir avant de voter.

*M. le MAIRE :*

Je n'ai pas le chiffre.

*M. Johann MATTI :*

Le président de la SPL peut peut-être nous le donner ?

*M. le MAIRE :*

Je ne pense pas qu'il l'ait.

*M. Johann MATTI :*

Vous ne connaissez pas l'endettement de la SPL !

*M. le MAIRE :*

Non, nous vous le communiquerons lors du vote du budget.

Je vous propose de procéder au vote.

➤ ***Adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés***

***6 abstentions : M. Karim OUMMEDDOUR, Mme Nicole ASTIER, M. Maurice SABAROT, Mme Annette BIRET, M. Raphaël ROSELLO, M. Alain CSIKEL.***

***7 contre : M. Régis QUANQUIN, Mme Annie MAZET, Mme Catherine COUTARD, M. Serge CHASTAN, M. Johann MATTI, M. Salim BOUZIANE, M. Stéphane MORIN (pouvoir M. Johann MATTI).***

*M. le MAIRE :*

Y a-t-il des questions sur les relevés de décisions ?

*M. Régis QUANQUIN :*

Il y a droit de préemption ?

*M. le MAIRE :*

C'est dans le périmètre de l'îlot vert. Comme je l'avais indiqué, si des opportunités existent, nous serons actifs.

*Mme Catherine COUTARD :*

Je suis favorable à la préemption sur cet immeuble qui est central. Avez-vous déjà une idée de la destination de la restructuration ?

*M. le MAIRE :*

Nous sommes en train d'en discuter avec Action Cœur de Ville et d'autres partenaires. Nous travaillerons avec les bailleurs sociaux, avec les opérateurs privés. C'est plus difficile à porter si nous n'avons pas la maîtrise. Nous passerons donc par cette étape.

*Mme Catherine COUTARD :*

Je suis parfaitement d'accord avec la préemption.

*M. le MAIRE :*

Merci et bonne soirée.

*La séance est levée à 20 heures 07.*